



Critères nationaux de sélection pour le
Championnat d'Europe junior
(Août 2023 à confirmer – A déterminer)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe Junior 2023 (CEJ) de Taekwondo se déroulera en août 2023 (date à confirmer).

1.2 Lieu

A déterminer

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CEJ 2023 sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL 2023.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan Kukkiwon minimum.
- né en 2008-2007-2006.

1.4 Catégorie de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Femmes : -42kg, -44kg, -46kg, -49kg, -52kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, +68kg
- Hommes : -45kg, -48kg, -51kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, -73kg, -78kg, +78kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le xx/xx/2023 (lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est encore pas connue).

1.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 25/02/2023 et se clôture le 30/04/2023 à 23h59.

Les dates du CEJ n'étant pas encore confirmées, s'il devait se tenir plus tard qu'en août 2023, la période de sélection pourrait être étendue. Toute modification de la période de sélection sera communiquée en ligne

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.

2. Les critères nationaux de sélection

2.1 Les critères

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CEJ 2023, le taekwondoïen belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

Avoir remporté au moins une **médaille d'argent** et une **de bronze** lors des tournois de sélection suivants :

- Open de Slovénie G1 (25/02/2023)
- Open des Pays-Bas G1 (12/03/2023)
- Open de Belgique G2 (19/03/2023)
- Open d'Autriche G1 (01/04/2023)
- Championnat d'Europe des clubs G1 (27-30/04/2023)

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins **un combat a été remporté** lors du tournoi concerné.
- Les médailles doivent être remportées dans une même catégorie de poids.
- Le taekwondoïen sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des juniors est en croissance. Si un taekwondoïen sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoïen pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.
- Si certains tournois de sélection ne devaient être annulés, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoïens ont réalisé les critères de sélection, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoïen qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 1 ci-dessous :

Résultat	G1	G2
1 ^{er} place	10	20
2 ^{ème} place	6	12
3 ^{ème} place	3,6	7,2
5 ^{ème} place	2,16	4,32
9 ^{ème} place	1,51	3,02
17 ^{ème} place	1,06	2,12
33 ^{ème} place	0,74	1,48
65 ^{ème} place	0,52	1,04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoin non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

2.3 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoin sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoin dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoin,
- ...

3. Validation de la sélection

La Commission Nationale de Sélection valide la sélection sur base des présents critères.

Remarque :

Les athlètes juniors sélectionnés doivent poursuivre leur programme d'entraînement afin d'arriver au CEJ dans la meilleure forme possible. Si, suite à des absences prolongées ou répétées à l'entraînement, la Direction Technique devait constater une baisse du niveau de compétition, la sélection pourrait être suspendue ou annulée.

4. Remarque sur le tournoi de sélection directe 2023

Il se peut que l'ETU organise des tournois de sélection directe pour le CEJ – 2023.

La fédération où est(sont) affilié(s) le(s) taekwondoin(s) belge(s) sélectionné(s) via ce type de tournoi se réserve le droit d'intervenir financièrement ou pas dans le déplacement.

Si deux taekwondoins remplissent les critères de sélection nationaux dans une même catégorie et que l'un d'eux a remporté une place de sélection via une sélection directe, les deux taekwondoins seront sélectionnés.

5. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.